

**Date :** 12 novembre 2024

**Heure :** 19 h 30

**Lieu :** Salle 1-A

---

## Procès-verbal

### Présences :

Christine Fiocco	Administratrice (District 1)
Louise Ouellet	Administratrice (District 2)
Édith Tremblay	Administratrice (District 3)
Marie-Ève Cloutier	Administratrice (District 4)
Marie-Hélène Lebel	Administratrice (District 5)
Yvanho Rioux	Administrateur (Ressources humaines, gouvernance)
Claude Breault	Administrateur (Municipal, santé)
Éric Chouinard	Administrateur (Ressources financières, matérielles)
Yolande Pelletier	Administratrice (Communautaire, sportif, culturel)
Jean-Philippe Bélanger	Administrateur (18 à 35 ans)
Claudine Beaulieu	Administratrice (Personnel de direction d'établissement)
Richard Gagnon	Administrateur (Personnel professionnel)
Claudine Saint-Pierre	Administratrice (Personnel enseignant)
Valérie Trudeau	Observatrice (Personnel d'encadrement, membre non-votant)
Nancy Couture	Directrice générale
Vincent Pelletier	Directeur général adjoint (Secrétaire général)

<b>Absences :</b>	Cynthia Belzile	Administratrice (Personnel de soutien)
	Julie Thibault	Administratrice (Personnel d'encadrement)

---

### 1. Ouverture de la séance et constatation des présences

---

La séance se déroule en présentiel et débute à 19 h 30. Tous les membres sont présents sauf mesdames Julie Thibault et Cynthia Belzile qui ont motivé leur absence.

---

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Richard Gagnon et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION : CA 015 – 2024-11-12**

---

## **3. Approbation et suivi du procès-verbal de la dernière séance**

---

La présidente survole le procès-verbal de la séance régulière du 15 octobre dernier. La directrice générale donne le suivi de certains points et après discussions, la résolution suivante est adoptée :

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Richard Gagnon et résolu :

**QUE** le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 15 octobre 2024, puisque les administrateurs en ont reçu copie au moins six (6) heures avant la tenue de la présente séance du conseil d'administration;

**QUE** le procès-verbal de la séance régulière du 15 octobre 2024 soit adopté comme présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION : CA 016 – 2024-11-12**

---

## **4. Période de questions du public**

---

Aucun public n'est présent.

---

## **5. Présentation du rapport annuel**

---

Madame Nancy Couture informe les administrateurs qu'ils recevront au plus tard en début de semaine prochaine le projet de rapport annuel 2023-2024. Elle les invite à en prendre connaissance et à formuler les questions et commentaires avant la tenue de la séance du 17 décembre prochain où il est prévu de procéder à l'adoption du rapport annuel de la dernière année scolaire. Les administrateurs échangent sur le sujet.

---

## 6. Information des comités et recommandations

---

### 6.1. Comité de gouvernance et éthique

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

### 6.2. Comité de vérification

Monsieur Éric Chouinard, président du comité de vérification, donne un compte rendu des sujets étudiés lors de la rencontre du comité de vérification qui s'est tenue immédiatement avant la présente rencontre du conseil d'administration.

Les principaux éléments abordés furent :

- ✓ Présentation du rapport financier 2023-2024
- ✓ Présentation des rapports de l'auditeur
- ✓ Surplus décentralisés des écoles et des centres
- ✓ Recommandation au CA de l'adoption du rapport financier 2023-2024

### 6.3. Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

### 6.4. Comité consultatif de transport

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

---

## 7. Points d'informations générales et orientations stratégiques

---

### 7.1. Dépôt pour consultation : Actes d'établissement 2025-2026, Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028 et Politique sur les critères d'inscription des élèves dans les écoles 2025-2026

On présente et explique le dépôt pour consultation des documents suivants :

- ✓ *Actes d'établissement 2025-2026*
- ✓ *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028*
- ✓ *Politique sur les critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles 2025-2026*

## **7.2. Rapport du responsable de la gestion des plaintes 2023-2024**

On a déposé le rapport annuel du responsable du traitement de la gestion des plaintes au CSSFL. Monsieur Vincent Pelletier, secrétaire général, procède à la lecture du rapport.

## **7.3. Gel d'embauche**

Madame Nancy nous informe que le secrétariat du Conseil du trésor a procédé à un gel d'embauche au niveau de la fonction publique applicable au 1<sup>er</sup> novembre 2024 jusqu'à nouvel ordre. Elle précise que nous possédons actuellement peu de détails quant aux impacts sur notre organisation à l'exception que le gel d'embauche ne s'adresse pas aux emplois en services directs aux élèves. Des rencontres sont prévues avec le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) au cours des prochains jours si bien que nous pourrions donner davantage de détails aux administrateurs lors de la prochaine rencontre du conseil d'administration.

## **7.4. Francisation**

Madame Nancy Couture nous informe que le CSSFL devra cesser d'offrir des services de francisation à compter du 6 décembre prochain. En effet, bien que des budgets soient disponibles, le MEQ demande à l'ensemble des CSS de cesser d'offrir lorsque la cible identifiée en 2020-2021 est atteinte. Étant donné que la cible était à zéro à ce moment, les services seront cessés. 33 élèves et 4 enseignants sont touchés par cette orientation gouvernementale. Plus de détails sont à venir dans ce dossier.

## **7.5. Nouvelles cibles au niveau des infrastructures**

Madame Nancy Couture nous informe que le MEQ a établi de nouvelles cibles de dépenses au niveau de l'enveloppe de maintien de nos infrastructures. En effet, notre enveloppe est passée de 12,9 à 7,8 millions pour la présente année scolaire. Pour ce qui est de la cible 2025-2026, elle ne sera connue qu'en mars prochain. Madame Couture s'inquiète des répercussions sur les projets à venir. Les administrateurs délibèrent sur le sujet.

---

## **8. Dossiers à être adoptés**

---

### **8.1. États financiers 2023-2024**

À la suite de la présentation du rapport de l'auditeur externe et des états financiers 2023-2024, la résolution suivante a été adoptée :

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Breault, et résolu :

**D'ACCEPTER**, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), le rapport de l'auditeur externe et les états financiers 2023-2024 comme soumis par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et la directrice du Service des ressources financières, madame Emmanuelle Ouellet.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION : CA 017 – 2024-11-12**

#### **8.2. Entrée en vigueur de certaines dispositions PL53**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur le 30 novembre 2024 des dernières dispositions de la *Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives*;

**CONSIDÉRANT QU'**à compter de l'entrée en vigueur de ces dispositions, les procédures internes de divulgation d'actes répréhensibles doivent être abolies. À partir de cette date, toute personne désirant faire une divulgation d'actes répréhensibles au sens de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics doit s'adresser au Protecteur du citoyen;

**CONSIDÉRANT QU'**à compter de l'entrée en vigueur de ces dispositions, la fonction de responsable du suivi des divulgations doit être abolie;

**CONSIDÉRANT QU'**à compter de l'entrée en vigueur de ces dispositions, le centre de services scolaire doit désigner un responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité (RGEI);

**CONSIDÉRANT QUE** le Secrétariat du Conseil du trésor a adopté une *directive concernant les responsables de la gestion de l'éthique et de l'intégrité*;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 6 de la Directive définit le profil du RGEI de la manière suivante :

« 6. La personne désignée responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité doit être en mesure d'accomplir son rôle de façon indépendante et sans crainte de représailles. Afin que le responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité puisse accomplir pleinement son rôle, et ce, indépendamment de toute autre fonction à sa charge, la personne désignée doit :

1° être une personne de confiance, intègre, crédible auprès du personnel et facilement accessible par celui-ci ;

2° avoir une capacité d'influence auprès des gestionnaires et des dirigeants de l'organisation ;

3° avoir la capacité de collaborer avec les intervenants concernés par la gestion de l'éthique et l'intégrité ;

4° avoir une bonne connaissance du cadre normatif et des pratiques relatives à l'éthique et à l'intégrité dans les organismes publics. »;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 10 à 13 de la Directive et l'article 19 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* modifiés définissent la fonction de RGEI de la manière suivante :

« Le responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité a pour fonctions:

1° de coordonner et de mettre en œuvre les mesures visant à prévenir la commission d'actes répréhensibles et l'exercice ou la menace de représailles;

2° de renseigner les membres du personnel de l'organisme public sur la possibilité d'effectuer une divulgation et la protection contre les représailles prévue par la *Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles*;

3° d'agir comme agent de liaison en cas de vérification ou d'enquête pour l'application de la présente loi et de la *Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles*. ».

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-Philippe Bélanger, et résolu :

- ✓ D'abroger, à compter du 30 novembre 2024, la Procédure n°14 – *Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles*;
- ✓ D'abolir, à compter du 30 novembre 2024, le rôle de responsable du suivi des divulgations, fonction actuellement assumée par monsieur Vincent Pelletier, en sa qualité de secrétaire général;
- ✓ De nommer, à compter du 30 novembre 2024, le secrétaire général, Monsieur Vincent Pelletier, au nouveau poste de responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité (RGEI);
- ✓ D'aviser le Secrétariat du Conseil du trésor de cette nomination;
- ✓ De déléguer à la direction générale la désignation de toute autre personne au poste de responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité (RGEI) suivant les articles 13 et 18 de la LFDAROP.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION : CA 018 – 2024-11-12**

### **8.3. Offre de services Desjardins Entreprises**

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de services financiers actuellement offerte par la Caisse Desjardins du Témiscouata est échue depuis le 30 septembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la Caisse Desjardins du Témiscouata a soumis une proposition d'offre de services au Centre de services scolaire d'une durée de trois (3) ans;

**CONSIDÉRANT** l'analyse effectuée sur l'offre de services présentée par la Caisse Desjardins du Témiscouata Desjardins Entreprises;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de Mme Emmanuelle Ouellet, directrice du Service des ressources financières;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Hélène Lebel, et résolu :

**QUE** le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne l'offre de services pour une entente d'une durée de 3 ans débutant le 1<sup>er</sup> décembre 2024 pour se terminer le 30 novembre 2027;

**D'AUTORISER** la directrice générale, madame Nancy Couture et la directrice du Service des ressources financières, madame Emmanuelle Ouellet, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs l'entente à intervenir avec la Caisse Desjardins du Témiscouata Desjardins Entreprises.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION : CA 019 – 2024-11-12**

### **8.4. Mandat d'achat avec le CAG pour les fournitures de plomberie**

**CONSIDÉRANT** l'évaluation réalisée, au Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, de façon adéquate et rigoureuse, en toute bonne foi et selon les besoins connus à ce jour, telle que requise par la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1);

**CONSIDÉRANT** que le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a effectué la gestion contractuelle afférente selon le cadre législatif en vigueur pour réaliser l'appel d'offres public en vue de l'achat du matériel requis;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Richard Gagnon, et résolu :

**D'AUTORISER** l'acquisition en fournitures de plomberie pour un montant total estimé de 300 000 \$ (100 000 \$/année), pour une durée de 3 ans par

l'intermédiaire du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour répondre aux besoins du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION : CA 020 – 2024-11-12**

---

### **9. Rapport des directions de service**

---

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

---

### **10. Affaires diverses**

---

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

---

### **11. Bons coups**

---

#### **11.1. Association d'éducation préscolaire du Québec**

Madame Nancy Couture tient à féliciter madame Stéphanie Lebrasseur, enseignante au préscolaire au sein du CSSFL, qui a été récemment nommée présidente de la section Bas-St-Laurent de l'Association d'éducation préscolaire du Québec. Bravo, madame Lebrasseur, votre implication témoigne de votre engagement au sein de votre profession et permet à notre organisation de rayonner sur la scène régionale.

#### **11.2. Salon des artistes et artisans du Témiscouata**

Madame Nancy Couture tient à souligner la participation de madame Isabelle Soucy, enseignante d'arts plastiques à l'École secondaire du Transcontinental, et ses élèves de deuxième secondaire à la 15<sup>e</sup> édition du salon des artistes et des artisans du Témiscouata qui se déroulait du 8 au 10 novembre 2024. À cette occasion madame Soucy et ses élèves ont présenté une magnifique fresque de 6 toiles illustrant les 6 communautés du Transcontinental. Bravo, madame Soucy, pour cette initiative qui permet à nos élèves de réaliser de nombreux apprentissages en plus d'avoir une vitrine importante pour présenter le fruit du travail réalisé.

---

### **12. Huis clos**

---

Aucun huis clos ne s'est tenu.

---

### **13. Clôture de la séance**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 12.

---

Édith Tremblay, présidente

---

Vincent Pelletier, secrétaire général